



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-029-2022-02

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2022-02-14-00001 - Arrêté portant modification de l'arrêté
n°IDF-2021-10-13-00005 relatif à la nomination des membres des premier et
quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction
territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2022-02-14-00001

Arrêté portant modification de l'arrêté
n°IDF-2021-10-13-00005 relatif à la nomination
des membres des premier et quatrième collèges
du conseil de développement territorial de la
direction territoriale de Paris du grand port
fluvio-maritime de l'axe Seine

**ARRÊTÉ n°IDF-
portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-10-13-00005 relatif à la nomination des membres
des premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la
direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code des transports, notamment le livre III de sa cinquième partie;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'ordonnance n°2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;

VU l'arrêté n° IDF-2021-07-29-00042 du 29 juillet 2021 portant composition du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

VU l'arrêté n° IDF-2021-10-13-00005 du 13 octobre 2021 portant nomination des membres des premier et quatrième collèges du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE :

Article 1 : Est nommé représentant de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France au sein du quatrième collège représentant les milieux professionnels et associatifs intéressés au développement de la place portuaire, et en remplacement de Madame Laura ALFANO :

- Madame Soëd TOUMI.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 février 2022

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME